



faire vérifier un testament par le notaire

Par **BOURDELLE PASCAL**, le **01/01/2019** à **12:39**

Bonjour,

A l'ouverture de la succession de ma mère le notaire me fait part d'un testament olographe.

Il me dit que sur la forme le testament est valide et peut être exécuté

Cependant je désire qu'il soit vérifié sur son contenu....la compréhension du texte porte à confusion

Faut-il que je rédige un courrier simple, mail, ou lettre avec accusé de réception ?

Bien cordialement

Par **youris**, le **01/01/2019** à **13:51**

bonjour,

si vous n'êtes pas d'accord sur l'interprétation du testament faites par le notaire, vous devez saisir le TGI (avocat obligatoire).

vous pouvez demander l'avis d'un avocat ou d'un autre notaire.

salutations